

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2010**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille dix, le neuf septembre, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2010,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G. VIGNY, V. BLONDIN, C. GAZEL, P. JACQUEMAIN,  
F. VULLIET, D. DUNAND, D. GENOUD, B. TREMBLET, N. DUPERRET,

Conseillers excusés : R. PETTITT

Conseillers absents : M. MASSON, X. SPRUNGLI

---

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2010**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**2/ Point d'information sur l'état des principaux dossiers**

M. le Maire fait une présentation sur l'état d'avancement des principaux dossiers en cours.

**FINANCES**

**3/ discussion sur les décisions fiscales pouvant être appliquées sur la Commune**

Le Conseil municipal décide de reporter ce point à une réunion ultérieure.

**EAU**

**4/ Périmètres de protection des captages : approbation du projet**

Le projet présenté prévoit la protection des trois chambres de captage situées dans les bois de Montailloux. Le montant prévisionnel est de 41 961, 90 € TTC, dont 60 % sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et 30 % du reliquat sont subventionnés par le SMDEA. La somme à la charge de la Commune devrait donc se situer autour de 17 000 € TTC.

Les travaux seront réalisés en 2011.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de protection des captages d'eau potable,

**APPROUVE** le dossier de demande subvention,  
**SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du SMDEA,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## **URBANISME**

### **5/ Aménagements paysagers : approbation du dossier d'enquête parcellaire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L. 11-1 à L. 11-9 et R. 11-3 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 octobre 2007;

**Vu** la délibération du 12 juin 2008 confirmant la volonté du Conseil municipal de réaliser le projet d'aménagements paysagers du Chef-Lieu

**Vu** la délibération de principe du 10 décembre 2009 décidant d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique afin de mener à terme ce projet,

**Vu** la délibération du 8 juillet 2010 approuvant le dossier d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du chef-lieu élaboré en réunions de travail depuis deux ans.

Ce projet a pour objectifs de sécuriser les usagers de la route (piétons et véhicules), et d'améliorer le cadre de vie des résidents en leur offrant des espaces publics de qualité. Sa réalisation nécessite la maîtrise par la collectivité de quelques parcelles ou parties de parcelles.

Les tentatives de négociation amiable n'ayant pas eu de suites, il a été convenu le lancement d'une procédure d'expropriation compte tenu de l'urgence du projet. M. le Maire rappelle qu'une conclusion amiable reste cependant possible et souhaitable tout au long de la procédure, en cas d'accord avec les propriétaires concernés.

M. le Maire présente le dossier d'enquête parcellaire qui permettra de mener à terme ces acquisitions.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le dossier d'enquête parcellaire ;

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire ;

**AUTORISE** M. le Maire à ester en justice au nom de la commune dans la procédure d'expropriation visant à la requalification du chef-lieu et à signer tous les actes y afférant.

### **6/ Projet du Plat : point d'information**

Le Conseil municipal réagit sur la dernière proposition de plan masse faite par le promoteur. Ce plan masse constitue une bonne base de travail. Une prochaine réunion de travail permettra de discuter sur l'aspect architectural des bâtiments.

## **VOIRIE - RESEAUX**

### **7/ Projet d'extension du gaz : décision sur la proposition de GrDF**

Les informations nécessaires à une prise de décision n'ayant toujours pas été communiquées par le Syane et GrDF, ce point est reporté à la prochaine réunion.

### **8/ Aménagement de la route du Petit-Châble : finalisation du projet**

Le Conseil municipal approuve la proposition de la commission et du bureau Uguet de compléter les panneaux et la chicane récemment posés par un marquage au sol approprié. Les traversées de rue du Petit-Châble seront refaites, et la réalisation d'une bande piétonne sur toute la longueur de la route sera étudiée.

### **9/ Aménagement de l'espace des Rappes : point d'information**

Le Conseil municipal décide la clôture du réservoir des Rappes pour un montant de 2 310 € HT. La pelouse semée récemment commence à sortir. Les talus seront semés au printemps en prairie fleurie.

## **BATIMENTS**

### **10/ Eglise : information sur les travaux de réparation intérieure**

La Commune est en attente d'un devis pour la réfection du chœur, suite aux dégâts occasionnés lors des travaux de rénovation. La peinture de l'ensemble du chœur devrait être refaite, et notamment la voûte, très abîmée.

### **11/ Hangar technique : choix du maître d'œuvre**

Suite à l'appel à candidature, une seule proposition a été faite, par le cabinet Arch'Ingénierie, avec un taux d'honoraires de 8 % pour des travaux estimés à 167 000 €.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du hangar technique au cabinet Arch'Ingénierie

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **COMMUNICATION**

### **12/ Site Internet : validation de la maquette**

La maquette présentée est validée par le Conseil municipal. Le site devrait être en ligne début octobre.

## **DIVERS**

### **13/ calendrier des manifestations de l'automne**

**2 octobre** : repas des classes

**10 octobre** : Montailloux VTT Salève  
**11 novembre** : cérémonie de commémoration + repas des aînés  
**21 novembre** : repas annuel du football club (à confirmer)  
**28 novembre** : vogue de Présilly + repas de la paroisse  
**14 janvier** : vœux du Maire

#### **14/ Actualité intercommunale**

**SIVU Beaupré** : Les travaux pourraient être lancés à l'automne 2011 et la rentrée dans les nouveaux locaux devraient pour se faire l'année suivante.

#### **15/ Questions diverses**

- **Installation de panneaux d'information** : plusieurs panneaux touristiques ont été posés à proximité du rond-point de Pomier, présentant respectivement la Commune, le Genevois, la Chartreuse de Pomier et la Maison du Salève. Un panneau supplémentaire sera installé prochainement à côté de la mairie sur lequel figurera le plan du PLU.
- **Télé numérique terrestre** : la Commune est couverte par la TNT depuis le mois de juillet. Pour la recevoir il est nécessaire de disposer d'un adaptateur. Tous les renseignements sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou au 0 970 818 818
- **Accueil d'une stagiaire** : une lycéenne du village va effectuer un stage d'observation en mairie pendant 7 semaines cet automne.
- **Viabilité hivernale** : une réunion sur les techniques d'entretien des routes économes en sel aura lieu le 27 septembre à Annemasse
- **Fauchage** : l'essai de procéder à une seule fauche des bords de route que fin juillet n'est pas très concluant. Il serait souhaitable, l'année prochaine, de faucher une bande de sécurité plus tôt dans la saison.
- **Espace Engeli** : le terrain situé derrière la salle communale, dans l'attente des aménagements du Chef-Lieu, pourrait être rendu plus agréable. Une réunion pour étudier le sujet est prévue le jeudi 23 septembre à 18 heures.
- **Projet d'auberge** : dans le cadre du projet de logements sociaux à côté du cimetière, il est envisagé de créer un local pouvant accueillir une auberge communale. Une étude de faisabilité réalisée par la Maison de l'Economie Développement (MED) est très positive quant à sa possible rentabilité. Une rencontre avec l'auteur de l'étude est prévue le 30 septembre à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A. BULLAT

H. DUNAND

G. VIGNY

V. BLONDIN

D. DUNAND

C. GAZEL

F. VULLIET

B. TREMBLET

P. JACQUEMAIN

D. GENOUD

N. DUPERRET